

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE PORTNEUF****CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Portneuf dûment convoquée et tenue au Centre administratif Michel-Pagé, le mercredi 27 mai 2015 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur David Montminy.

**PRÉSENCES**

Mme Laurette Côté	M. Sylvain Lefèbvre-Matte
Mme Marie-Claude Deschênes	M. Serge Tremblay
Mme Isabelle Mainguy	M. Yves Walsh
Mme Johanne Minville	
Mme Lina Moisan	

M. Sylvain Ouimet, représentant commissaire-parent pour le primaire  
Mme Nadia Paradis, représentante commissaire-parent pour le secondaire  
Mme Stéphanie Ratté représentante commissaire-parent pour le EHDAA.

**ABSENCE**

M. Roger B. Plamondon

**Sont aussi présents les membres du conseil de direction :**

M. Jean-Pierre Soucy, directeur général et directeur de la formation adulte, professionnelle et des technologies, M. Jean-François Lussier, directeur des Services des ressources financières et matérielles et du transport scolaire, Mme Marlène Bédard, directrice des Services éducatifs, M. Éric Bouchard, directeur du Service des ressources humaines et Mme Monique Delisle, secrétaire générale et directrice générale adjointe.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30 heures, monsieur David Montminy, président, déclare la séance officiellement ouverte après avoir constaté que les commissaires présents forment le *quorum*.

**CC113/14-15****2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le commissaire Sylvain L. Matte propose l'adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 27 mai 2015 en ajoutant le point suivant :

12.1 Table en environnement

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Réflexion et constatation du quorum

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du conseil des commissaires du 27 mai 2015

## **3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 22 avril 2015

3.2 Suivi du procès-verbal et des résolutions

## **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

4.1 Questions et correspondance des élèves

4.2 Questions et correspondance du public

## **5. INTERVENTION DES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS**

5.1 Intervention du représentant du primaire

5.2 Intervention du représentant du secondaire

5.3 Intervention du représentant EHDAA

## **6. DIRECTION GÉNÉRALE, SERVICE DE LA FORMATION ADULTE ET PROFESSIONNELLE ET DES TECHNOLOGIES**

6.1 Plan d'effectifs 2015-2016 du personnel cadre

6.1.1 Affectation de M. Donald Alain

6.1.2 Affectation de M. Éric Deschênes

6.1.3 Affectation de M. Richard Thériault

6.1.4 Affectation de Mme Mélanie Cayer

6.1.5 Affectation de M. Frédéric Pagé

6.1.6 Affectation de Mme Lise Joncas

6.2 Motion de félicitations / Développement durable / École de la Morelle

6.3 Nomination à la direction adjointe du Centre de la Croisée

6.4 Congé sans traitement d'une direction d'établissement

6.5 Motion de félicitations / Concours dessin / Salon international du livre

## **7. DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS SECTEUR JEUNES**

## **8. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

8.1 Calendrier scolaire du pénitencier 2015-2016

## **9. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**

- 9.1 Maintien de bâtiment 2014-2015
  - 9.1.1 Remplacement de fenêtres à l'école les Trois-Sources
  - 9.1.2 Réfection et mise aux normes à l'école St-Charles-de-Grondines
  - 9.1.3 Mise aux normes des équipements de sécurité à l'ESLJ
- 9.2 État de situation budgétaire 2014-2015
- 9.3 Orientation budgétaire 2015-2016
- 9.4 Plan annuel d'investissement 2015-2016

## **10. DIRECTION DES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

- 10.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2015-2018
- 10.2 Calendrier des rencontres 2015-2016 du conseil des commissaires

## **11. PÉRIODE D'INFORMATION DU PRÉSIDENT**

- 11.1

## **12. AFFAIRES NOUVELLES**

- 12.1

## **13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

*Monique Delisle,*

Secrétaire générale

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CC114/14-15**

### **3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 22 AVRIL 2015**

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance régulière du 22 avril 2015 et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture une copie ayant été déposée aux commissaires plus de six heures avant la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## CC115/14-15

### 6.1 PLAN D'EFFECTIFS 2015-2016 DU PERSONNEL CADRE

**Considérant que** le processus visant à adopter le plan d'effectifs cadres a débuté il y a plusieurs mois et a fait l'objet de nombreuses rencontres des membres du comité des relations professionnelles des cadres;

**Considérant que** toutes les étapes de consultation ont été réalisées tant auprès de l'*Association québécoise du personnel de direction d'établissement* (AQPDE) qu'auprès de l'*Association des cadres scolaires du Québec* (ACSQ), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur,

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

**D'adopter** le plan d'effectifs des directions d'établissement 2015-2016 et le plan d'effectifs des cadres de service conformément au plan déposé et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC115/14-15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## CC116/14-15

### 6.1.1 AFFECTATION DE M. DONALD ALAIN À LA DIRECTION ADJOINTE DE L'ESDO

**Considérant que** toutes les étapes de consultation ont été réalisées tant auprès de l'*Association québécoise du personnel de direction d'établissement* (AQPDE) qu'auprès de l'*Association des cadres scolaires du Québec* (ACSQ), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur;

**Considérant que** la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 3.3 que la Commission doit informer les personnes touchées par une nouvelle affectation au moins 45 jours avant qu'elle ne soit effective;

**Considérant que** la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 6.11 que la Commission favorise la mobilité interne du personnel-cadre dans le but d'enrichir le plan de carrière des gestionnaires et d'améliorer l'efficacité de la gestion;

**Considérant que** l'article 269 du règlement 209 établit la compétence du conseil des commissaires concernant l'affectation du personnel d'encadrement,

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose :

**D'affecter** M. Donald Alain au poste de directeur adjoint de l'École secondaire de Donnacona, dans une proportion de 100% et ce, pour l'année scolaire 2015-2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC117/14-15

**6.1.2 AFFECTATION DE M. ÉRIC DESCHÊNES À LA DIRECTION ADJOINTE DE L'ÉCOLE MARGUERITE-D'YOUVILLE/ST-JOSEPH**

**Considérant que** toutes les étapes de consultation ont été réalisées tant auprès de l'*Association québécoise du personnel de direction d'établissement* (AQPDE) qu'auprès de l'*Association des cadres scolaires du Québec* (ACSQ), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur;

**Considérant que** la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 3.3 que la Commission doit informer les personnes touchées par une nouvelle affectation au moins 45 jours avant qu'elle ne soit effective;

**Considérant que** la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 6.11 que la Commission favorise la mobilité interne du personnel-cadre dans le but d'enrichir le plan de carrière des gestionnaires et d'améliorer l'efficacité de la gestion;

**Considérant que** l'article 269 du règlement 209 établit la compétence du conseil des commissaires concernant l'affectation du personnel d'encadrement,

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

**D'affecter** M. Éric Deschênes au poste de directeur adjoint de l'école Marguerite D'Youville/St-Joseph, dans une proportion de 100% et ce, pour l'année scolaire 2015-2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC118/14-15

**6.1.3 AFFECTATION DE M. RICHARD THÉRIAULT AU PÉNITENCIER**

**Considérant que** toutes les étapes de consultation ont été réalisées tant auprès de l'*Association québécoise du personnel de direction d'établissement* (AQPDE) qu'auprès de l'*Association des cadres scolaires du Québec* (ACSQ), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur;

**Considérant que** la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 3.3 que la Commission doit informer les personnes touchées par une nouvelle affectation au moins 45 jours avant qu'elle ne soit effective;

**Considérant que** la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 6.11 que la Commission favorise la mobilité interne du personnel-cadre dans le but d'enrichir le plan de carrière des gestionnaires et d'améliorer l'efficacité de la gestion;

**Considérant que** l'article 269 du règlement 209 établit la compétence du conseil des commissaires concernant l'affectation du personnel d'encadrement,

Madame la commissaire Lina Moisan propose :

**D'affecter** M. Richard Thériault au poste de directeur adjoint de l'Établissement Donnacona, dans une proportion de 100% et ce, pour l'année scolaire 2015-2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CC119/14-15**

**6.1.4 AFFECTATION DE MME MÉLANIE CAYER À LA DIRECTION DE L'ÉSLJ**

**Considérant que** toutes les étapes de consultation ont été réalisées tant auprès de l'*Association québécoise du personnel de direction d'établissement* (AQPDE) qu'auprès de l'*Association des cadres scolaires du Québec* (ACSQ), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur;

**Considérant que** la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 3.3 que la Commission doit informer les personnes touchées par une nouvelle affectation au moins 45 jours avant qu'elle ne soit effective;

**Considérant que** la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 6.11 que la Commission favorise la mobilité interne du personnel-cadre dans le but d'enrichir le plan de carrière des gestionnaires et d'améliorer l'efficacité de la gestion;

**Considérant que** l'article 269 du règlement 209 établit la compétence du conseil des commissaires concernant l'affectation du personnel d'encadrement,

Madame la commissaire Laurette Côté propose :

**D'affecter** Mme Mélanie Cayer au poste de directrice de l'École secondaire Louis-Jobin à Saint-Raymond, dans une proportion de 100% et ce, pour l'année scolaire 2015-2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CC120/14-15**

**6.1.5 AFFECTATION DE M. FRÉDÉRIC PAGÉ À LA DIRECTION DE L'ESSM**

**Considérant que** toutes les étapes de consultation ont été réalisées tant auprès de l'*Association québécoise du personnel de direction d'établissement* (AQPDE) qu'auprès de l'*Association des cadres scolaires du Québec* (ACSQ), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur;

**Considérant que** la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 3.3 que la Commission doit informer les personnes touchées par une nouvelle affectation au moins 45 jours avant qu'elle ne soit effective;

**Considérant que** la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 6.11 que la Commission favorise la mobilité interne du personnel-cadre dans le but d'enrichir le plan de carrière des gestionnaires et d'améliorer l'efficacité de la gestion;

**Considérant que** l'article 269 du règlement 209 établit la compétence du conseil des commissaires concernant l'affectation du personnel d'encadrement,

Monsieur le commissaire Sylvain L. Matte propose :

**D'affecter** M. Frédéric Pagé au poste de directeur de l'École secondaire de Saint-Marc, dans une proportion de 100% et ce, pour l'année scolaire 2015-2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **CC121/14-15**

##### **6.1.6 AFFECTATION DE MME LISE JONCAS À LA DIRECTION DE L'ÉCOLE MARIE-DU-ST-SACREMENT ET À LA DIRECTION ADJOINTE DE L'ESLJ**

**Considérant que** toutes les étapes de consultation ont été réalisées tant auprès de l'*Association québécoise du personnel de direction d'établissement* (AQPDE) qu'auprès de l'*Association des cadres scolaires du Québec* (ACSQ), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur;

**Considérant que** la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 3.3 que la Commission doit informer les personnes touchées par une nouvelle affectation au moins 45 jours avant qu'elle ne soit effective;

**Considérant que** la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 6.11 que la Commission favorise la mobilité interne du personnel-cadre dans le but d'enrichir le plan de carrière des gestionnaires et d'améliorer l'efficacité de la gestion;

**Considérant que** l'article 269 du règlement 209 établit la compétence du conseil des commissaires concernant l'affectation du personnel d'encadrement,

Monsieur le commissaire Yves Walsh propose :

**D'affecter** Mme Lise Joncas au poste de directrice de l'école Marie-du-St-Sacrement, dans une proportion de 30% et au poste de directrice adjointe à l'École secondaire Louis-Jobin dans une proportion de 70%, et ce, pour l'année scolaire 2015-2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **CC122/14-15**

##### **6.2 MOTION DE FÉLICITATIONS / DÉVELOPPEMENT DURABLE (ÉCOLE DE LA MORELLE)**

**Considérant** toutes les actions mises de l'avant par le personnel de l'école de la Morelle ayant pour but de sensibiliser les élèves à l'environnement et au développement durable;

**Considérant que** l'école de la Morelle est la première école primaire de Portneuf et du Québec à avoir élaboré et signer une Charte d'éducation à l'environnement et au développement durable au Québec;

**Considérant** le succès de leurs démarches initiées depuis 5 ans;

**Considérant** l'engagement de tous les élèves, le personnel et les partenaires dans ce projet qui permet à l'établissement scolaire d'être reconnue école Unesco;

**Considérant que** la charte s'appuie sur cinq principes de développement durable, soit :

- la participation et l'engagement;
- l'accès au savoir;
- la santé et la qualité de vie;
- la préservation de la biodiversité;
- la production et consommation responsables.

Monsieur le commissaire Sylvain Lefebvre-Matte propose :

**D'accorder** une motion de félicitations à l'intention des élèves, du personnel de l'école de la Morelle et des différents intervenants et partenaires impliqués dans la réussite de ce projet lié à l'environnement et au développement durable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CC123/14-15**

### **6.3 NOMINATION DE M. ÉRIC BARD À LA DIRECTION ADJOINTE DE LA CROISÉE**

**Considérant** le processus initié par la direction générale visant à réorganiser la structure organisationnelle en place au Centre de formation générale aux adultes et professionnelle de la Croisée;

**Considérant que** depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010, les gestionnaires occupent des postes d'encadrement de façon temporaire jusqu'au 30 juin 2010, suite à une affectation conclue par la direction générale en vertu de l'article 268 du règlement 209 relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du conseil des commissaires

**Considérant** la recommandation de la direction générale,

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

**De nommer** M. Éric Bard à la direction adjointe de la formation professionnelle du Centre de formation générale aux adultes et professionnelle de la Croisée, dans une proportion de 100% et ce, pour l'année scolaire 2015-2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**CC124/14-15**

**6.4 CONGÉ SANS TRAITEMENT DE MME DANIELLE VALLÉE**

**Considérant que** Mme Danielle Vallée est une employée cadre régulière de la Commission scolaire de Portneuf;

**Considérant que** le contenu de l'article 7.4.1 de la politique de gestion du personnel cadre actuellement en vigueur permet à la commission scolaire d'accorder un congé sans traitement de 20%, pour un an, et que ce congé peut être renouvelé pour une deuxième année;

**Considérant** l'article 271 du règlement numéro 209 relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du conseil des commissaires,

Madame la commissaire Lina Moisan propose :

**D'accorder** à Mme Danielle Vallée un congé sans traitement de 20% pour l'année scolaire 2015-2016 selon les dispositions de la politique de gestion des cadres en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CC125/14-15**

**6.5 MOTION DE FÉLICITATIONS / CONCOURS DE DESSIN / SALON INTERNATIONAL DU LIVRE**

**Considérant** le Concours jeunesse 2015 lancé par l'École des loisirs dans le cadre de leur 50<sup>e</sup> anniversaire;

**Considérant que** ce concours tenu dans le cadre du Salon international du livre de Québec visait à mettre l'accent sur une littérature de création;

**Considérant** la participation des élèves de la Commission scolaire de Portneuf à cette activité qui s'est déroulée du 8 au 12 avril 2015,

Madame la commissaire Laurette Côté propose :

**D'accorder** une motion de félicitations à deux élèves de l'école primaire Marguerite-D'Youville/St-Joseph (Pavillon St-Joseph) qui se sont mérité un prix dans le cadre du Concours jeunesse 2015, soit :

- Gabrielle Girard, élève de la classe de Marie-Andrée Paradis et
- Rosalie Nolet, élève de la classe de Chantal Côté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CC126/14-15**

**8.1 CALENDRIER SCOLAIRE 2015-2016 DU PÉNITENCIER**

**Attendu que** la Commission scolaire établit le calendrier scolaire de l'Établissement Donnacona en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique et après les consultations d'usage,

Madame la commissaire Lina Moisan propose :

**D'adopter** le projet du calendrier scolaire 2015-2016 de l'Établissement Donnacona et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC126/14-15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **CC127/14-15**

### **9.1.1 REMPLACEMENT DE FENÊTRES À L'ÉCOLE DES TROIS-SOURCES**

**Considérant que** la commission scolaire s'est vue réserver une somme de 2 456 122 \$ dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments » pour l'année 2014-2015 pour permettre la réalisation de projets d'amélioration des immeubles;

**Considérant que** la commission scolaire a mis de l'avant le projet suivant:

- Remplacement des fenêtres de l'école primaire des Trois-Sources de Saint-Basile;

**Considérant que** la procédure d'appel d'offres a été suivie pour le projet mentionné ;

Monsieur le commissaire Yves Walsh propose :

**De procéder** à l'engagement de l'entrepreneur pour le projet mentionné.

CHOIX DE L'ENTREPRENEUR :

Alain M & M Ltée au montant de 289 500,00 \$ (avant taxes)

**Que** le directeur du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, Jean-François Lussier soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution et que le coordonnateur des ressources matérielles, Jean Dion, soit autorisé à signer les avenants sur le contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **CC128/14-15**

### **9.1.2 RÉFECTION ET MISE AUX NORMES INCENDIE À L'ÉCOLE ST-CHARLES-DE-GRONDINES**

**Considérant que** la commission scolaire s'est vue réserver une somme de 2 456 122 \$ dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments » pour l'année 2014-2015 pour permettre la réalisation de projets d'amélioration des immeubles;

**Considérant que** la commission scolaire a mis de l'avant le projet suivant:

- Réfection et mise aux normes incendie de l'école primaire Saint-Charles-de-Grondines de Deschambault-Grondines;

**Considérant que** la procédure d'appel d'offres a été suivie pour le projet mentionné,

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose :

**De procéder** à l'engagement de l'entrepreneur pour le projet mentionné.

CHOIX DE L'ENTREPRENEUR :

Construction Côté et Fils Inc. au montant de 144 750,00 \$ (avant taxes)

**Que** le directeur du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, Jean-François Lussier soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution et que le coordonnateur des ressources matérielles, Jean Dion, soit autorisé à signer les avenants sur le contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CC129/14-15**

### **9.1.3 MISE AUX NORMES DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ À L'ÉSLJ**

**Considérant que** la commission scolaire s'est vue réserver une somme de 2 456 122 \$ dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments » pour l'année 2014-2015 pour permettre la réalisation de projets d'amélioration des immeubles;

**Considérant que** la commission scolaire a mis de l'avant le projet suivant:

- Mise aux normes des équipements de sécurité de l'École secondaire Louis-Jobin de Saint-Raymond;

**Considérant que** la procédure d'appel d'offres a été suivie pour le projet mentionné,

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

**De procéder** à l'engagement de l'entrepreneur pour le projet mentionné.

CHOIX DE L'ENTREPRENEUR :

Watt Canada Inc. au montant de 53 550,00 \$ (avant taxes)

**Que** le directeur du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, Jean-François Lussier soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution et que le coordonnateur des ressources matérielles, Jean Dion, soit autorisé à signer les avenants sur le contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## CC130/14-15

### 9.2 ÉTAT DE SITUATION BUDGÉTAIRE 2014-2015

- Considérant que** la Commission scolaire de Portneuf a adopté un budget déficitaire pour l'année scolaire 2014-2015, autorisé par le Ministère de l'Éducation et du Sport (MELS) avec la condition du dépôt d'un plan de redressement précisant les mesures prises pour rétablir l'équilibre budgétaire d'ici l'année scolaire 2016-2017;
- Considérant que** la Commission scolaire de Portneuf a transmis le 28 novembre son plan de retour à l'équilibre budgétaire qui a été accepté par le MELS;
- Considérant que** le MELS a demandé le 19 décembre de transmettre à la Direction générale du financement un état de situation des économies qui auront été réalisées en 2014-2015 avant que le conseil des commissaires approuve le budget 2015-2016,

Madame la commissaire Lina Moisan propose:

- De demander** au directeur du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, Jean-François Lussier d'actualiser le plan de retour à l'équilibre budgétaire;
- De transmettre** au Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MEESR) à la Direction générale du financement un état de situation des économies qui auront été réalisées en 2014-2015 en transmettant le plan de retour à l'équilibre budgétaire actualisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## CC131/14-15

### 9.3 ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2015-2016

- Attendu que** conformément à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire de Portneuf doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et du Sport (MEESR) son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2015-2016;
- Attendu que** conformément à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), le budget ne peut prévoir, sauf avec l'autorisation du ministre, aux conditions et selon les modalités qu'il détermine, de dépenses supérieures aux revenus de la commission scolaire.;
- Considérant que** la présentation par visioconférence du 20 mai du projet de Règles budgétaires 2015-2016 indique le maintien des compressions actuelles;
- Considérant que** l'analyse du projet de Règles budgétaires 2015-2016 et des paramètres de consultation faite par le directeur du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, Jean-François Lussier, présage de

l'impossibilité à équilibrer le budget 2015-2016 malgré les efforts de compression planifiés;

**Considérant que** la Commission scolaire de Portneuf avait adopté un plan de redressement financier dès 2007 et qu'elle adhère toujours à la philosophie d'efficacité, d'économie et d'efficience mise de l'avant à ce moment-là;

**Considérant** l'obligation du maintien des services aux élèves et le devoir d'équité qui incombe aux administrateurs scolaires;

**Considérant** le déficit d'opération prévu pour l'année 2014-2015;

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

**De demander** l'autorisation du Ministre de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et du Sport, aux conditions et selon les modalités qu'il détermine, d'autoriser des dépenses supérieures aux revenus (article 279 de la LIP).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### CC132/14-15

#### 9.4 PLAN ANNUEL D'INVESTISSEMENT 2015-2016

**Considérant que** la commission scolaire a adopté son plan annuel d'investissement 2015-2016 (CC75/14-15) pour permettre la réalisation de projets d'amélioration des immeubles;

**Considérant que** la commission scolaire a mis de l'avant le projet suivant:

- Pavage du stationnement de l'école primaire des Trois-Sources de Saint-Basile;

**Considérant que** la procédure d'appel d'offres a été suivie pour le projet mentionné ;

Monsieur le commissaire Yves Walsh propose :

**De procéder** à l'engagement de l'entrepreneur pour le projet mentionné.

CHOIX DE L'ENTREPRENEUR :

Les Entreprises Pavco Inc. au montant de 39 212,72 \$ (avant taxes)

**Que** le directeur du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, Jean-François Lussier ou le coordonnateur des ressources matérielles, Jean Dion, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution et à signer les avenants sur le contrat.

Madame Johanne Minville demande le vote.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**CC133/14-15**

**10.1 PLAN TRIENNAL 2015-2018 DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES**

**Attendu que** chaque année, en vertu des dispositions de l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles et qu'à la fin de cette opération, elle délivre à chacune de ses écoles un acte d'établissement, en conformité avec ce plan;

**Attendu que** la commission scolaire profite de l'opportunité de ce processus pour revoir l'organisation de ses services à l'intérieur de son réseau d'écoles afin d'assurer une saine gestion de ses ressources, sachant que cette activité pourrait éventuellement entraîner une décision ayant un impact sur la localisation de sa clientèle;

**Attendu qu'** en vertu de l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique, la procédure à suivre avant que la commission prenne une décision relative à la modification ou à la révocation de l'acte d'établissement d'une école a été respectée;

**Attendu que** les partenaires de la Commission scolaire et toute municipalité du territoire ont été consultés selon les dispositions de l'article 211, avant l'adoption dudit plan,

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

**D'adopter** le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2015-2018;

**De conserver** le plan triennal de destination et de répartition des immeubles 2015-2018 tel que déposé, au répertoire, sous la cote CC133/14-15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CC134/14-15**

**10.2 CALENDRIER DES RENCONTRES 2015-2016 DU CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**Considérant** le règlement 205, fixant le jour, l'heure et le lieu des séances du conseil des commissaires selon un calendrier prédéterminé et adopté avant le début de chaque année scolaire;

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose :

**D'adopter** le calendrier 2015-2016 des rencontres du conseil des commissaires, de le déposer sur le site de la Commission scolaire de Portneuf et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote 134/14-15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CC135/14-15**  
**13.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame la commissaire Johanne Minville propose la levée de l'assemblée à 20 h 35.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

LE PRÉSIDENT

---

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

**AUTRES SUJETS :**

---

**3.2 Suivi du procès-verbal et des résolutions**

M. Jean-Pierre Soucy, directeur général, commente le document qui fait état du suivi accordé aux décisions du conseil des commissaires.

**4.1 Questions et correspondance des élèves**

Aucune.

**4.2 Questions et correspondance du public**

- M. Simon Bussièrès, enseignant à l'École secondaire Louis-Jobin, dépose une lettre au nom des enseignants en science et technologie et des techniciens en travaux pratiques concernant le projet du plan d'effectifs du personnel de soutien qui prévoit une réduction des deux postes de technicien en travaux pratiques pour l'année scolaire 2015-2016.
- M. Yves Nadeau, également enseignant à l'École secondaire Louis-Jobin, ajoute que le soutien des techniciens en travaux pratiques est essentiel pour répondre aux besoins des élèves lors des projets en technologie.
- M. Frédéric Gagnon, technicien en travaux pratiques, précise certaines informations concernant l'historique du ratio technicien/enseignant suggéré par le Ministère depuis 2007-2008.

Le conseil des commissaires accueille la lettre des enseignants et des techniciens en travaux pratiques et un suivi sera fait auprès des directions du secondaire lors du dépôt du plan d'effectifs du personnel de soutien.

- Intervention de Mme Élise Alain, présidente du conseil d'établissement de l'École secondaire Saint-Marc concernant l'avis public relatif au règlement de délégation de pouvoirs en vertu des exigences de la LGCE paru dans le Courrier de Portneuf du 22 avril 2015, journée-même de son adoption.
- Mme Élise Alain demande également un suivi à sa demande adressée aux commissaires le 22 avril dernier concernant la modification des critères d'admissibilité aux projets du présecondaire.

- La Commission scolaire ne modifiera pas les critères actuels.
- Mme Elise Alain questionne le conseil des commissaires sur les coûts associés à l'ajout de soutien pour les projets du 1<sup>er</sup> cycle versus l'ouverture d'un groupe. Un suivi sera fait au conseil des commissaires.
- Intervention d'un parent d'enfant inscrit au préscolaire 4 ans à l'école primaire du Goéland qui demande la confirmation du groupe avant le 11 août 2015.

La Commission scolaire maintient sa décision de confirmer le groupe, comme prévu, lors de l'organisation scolaire finale du 11 août 2015.

## **5.0 Intervention des représentants du comité de parents**

La prochaine rencontre du comité de parents se déroulera le 15 juin prochain et celle du comité EHDAA se déroulera le 8 juin 2015.

### **11.1 Lettre du Ministre – Cours d'écoles du Perce-Neige et Sainte-Marie**

M. David Montminy, président, informe les commissaires que le Ministère de L'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la recherche alloue à la Commission scolaire de Portneuf la somme de 38 945\$ pour la réalisation des projets d'embellissement des cours d'école du Perce-Neige et de Sainte-Marie.

### **12.1 Table en environnement**

Mme Johanne Minville, commissaire, fait le point sur les projets de la Table en environnement. Elle souligne que l'organisme procèdera à l'embauche de 4 étudiants dans le cadre des activités de sensibilisation auprès de la population.

## **DOCUMENTS REMIS :**

---

- 3.2 Suivi du procès-verbal du conseil des commissaires
- 8.1 Calendrier scolaire 2015-2016 du pénitencier
- 10.2 Calendrier des rencontres 2015-2016 du conseil des commissaires
- 11.1 Lettre du Ministre – Cours d'écoles du Perce-neige et Sainte-Marie.